

4. AUTRE(S) PERSONNE(S) FAISANT PARTIE DU MENAGE

Enfant à charge : enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

Dans ce cas, joignez l'attestation nominative de l'organisme de paiement.

Nom et prénom	Date de naissance	Sexe*	Enfant(s) à charge*	Lien de parenté	N° registre national (indispensable si l'enfant n'est pas à charge)	Handicapé*
1.		M	Oui			Oui
		F	Non			Non
2.		M	Oui			Oui
		F	Non			Non
3.		M	Oui			Oui
		F	Non			Non
4.		M	Oui			Oui
		F	Non			Non
5.		M	Oui			Oui
		F	Non			Non
6.		M	Oui			Oui
		F	Non			Non
7.		M	Oui			Oui
		F	Non			Non

* Biffer les mentions inutiles

5. ADAPTATION DU NOMBRE DE CHAMBRES PREVUES PAR LE REGLEMENT

Vous avez deux enfants de sexe différents de moins de douze ans et vous souhaitez qu'ils occupent une seule chambre ?	Oui
	Non
Vous avez trois enfants de moins de douze ans et vous souhaitez qu'ils occupent une seule chambre ?	Oui
	Non
Souhaitez-vous que deux personnes de votre ménage de même sexe occupent une seule chambre ?	Oui
	Non
Votre ménage est en attente d'un enfant ?	Oui
	Non
Vous ou un membre de votre ménage rencontre des difficultés de mobilité et vous souhaitez un logement au rez-de-chaussée ou accessible par un ascenseur ?	Oui
	Non
Êtes-vous disposé, en tant que personne majeure seule avec un ou plusieurs enfants, à dormir dans l'espace réservé au coucher situé dans la salle de séjour ?	Oui
	Non

| Voir article 6 du règlement d'attribution

* Biffer les mentions inutiles

En fonction des critères énumérés ci-dessus, un candidat-locataire peut être inscrit sur plusieurs listes de typologie de logement correspondant à la taille de son ménage.

BESOINS SPECIFIQUES DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Il y'a dans votre ménage une ou plusieurs personnes qui présentent un handicap locomoteur permanent reconnu à plus de 66% (ou 9 points d'autonomie) nécessitant un logement spécifique ?	Oui
	Non

* Biffer les mentions inutiles

Si oui

a. Jusqu'à quel étage la personne handicapée peut-elle monter sans disposer d'un ascenseur ?

<input type="checkbox"/>	Rez-de-chaussée
<input type="checkbox"/>	Premier étage
<input type="checkbox"/>	Deuxième étage

b. Est-il nécessaire, pour un des membres du ménage :

Que les abords du logement soient accessibles en chaise roulante ?	Oui
	Non
De pouvoir circuler au moins partiellement (séjour et toilette) en chaise roulante dans le logement ?	Oui
	Non
Que le logement soit totalement adapté à la circulation en chaise roulante ?	Oui
	Non

6. REVENUS**Documents à fournir:**

| Voir article 4 du règlement d'attribution

Tous les membres (majeurs) du ménage, qui ne sont pas enfants à charge, doivent joindre à leur demande **l'avertissement - extrait de rôle** relatif aux revenus perçus **3 ans** avant la date e la demande (Exemple : Avertissement-extrait de rôle 2023 relatifs aux revenus de 2022 pour une inscription en 2025,...) ; ou un document attestant de leurs revenus actuels.

Si un des membres du ménage qui n'est pas enfant à charge ne dispose pas de revenus, n'oubliez pas de joindre une déclaration sur l'honneur.

7. LES POINTS DE PRIORITE

Êtes-vous	Si oui	Documents à fournir impérativement Afin de pouvoir bénéficier de ces titres de priorité
Un ménage dont le bailleur a mis fin anticipativement au bail ?		Lettre du bailleur conforme aux prescrits légaux.
Une personne seule ayant à sa charge au moins un enfant ?		Composition de ménage et/ou un jugement ou une convention.
Handicapée ou avez-vous à charge une ou plusieurs personnes handicapées ?		Attestation datant de moins de 5 ans, de tout organisme officiel agréé établissant un handicap permanent d'au moins 66% .
Un ménage qui doit quitter un logement insalubre habité depuis plus de deux ans ?		Arrêté d'insalubrité lié à l'état constructif, délivré par le bourgmestre ou décision d'interdiction de mise en location prise par la Direction de l'Inspection régionale du Logement entraînant la fermeture du logement. Site web : www.logement.irisnet.be
Un locataire d'un logement inadapté, depuis deux ans au moins dans une SISP dont la demande de mutation est impossible ou non satisfaite après un délai d'un an ?		Attestation de la SISP.
Agée de plus de soixante ans ?		Copie de la carte d'identité
Un ménage qui compte une ou plusieurs personnes qui ont été <ul style="list-style-type: none"> - prisonnier(e)s ou invalide(s) de guerre ou leur(s) veuf(ve)(s) ? - victime(s) d'acte de terrorisme 		Attestation(s) de l'organisme belge légalement habilité.
Un ménage comprenant au moins une personne âgée de moins de trente-cinq ans, qui n'est pas enfant à charge et qui a au moins deux enfants à charge ?		Copie de la carte d'identité + composition de ménage et/ou un jugement ou une convention.
Bénéficiaire en fin de droit d'une allocation de loyer à l'intervention de la Région dans le cadre de la législation en vigueur à cet égard (ADIL) ?		Attestation du Service public régional de Bruxelles.
Le candidat locataire qui souhaite se rapprocher de ses parents ou de ses enfants et habitants à Watermael-Boitsfort.		Composition de ménage de la personne habitant déjà Watermael-Boitsfort.

| Voir article 7 du règlement d'attribution

L'ordre chronologique départage les ménages dont la demande a obtenu le même nombre de points.

8. SITUATION PATRIMONIALE

Les soussignés déclarent sur l'honneur posséder un bien immobilier en pleine propriété, en emphytéose ou en usufruit, que ce soit à usage privé ou professionnel.	Oui
	Non

| Voir article 2 du règlement d'attribution

* Biffer les mentions inutiles

9. MOTIVATION DE LA DEMANDE*

*Réponses facultatives

Pouvez-vous nous communiquer quelle est la motivation principale de votre demande de logement ?
(Trois réponses au maximum : **1**- la raison principale, **2**- la seconde raison, **3**- la troisième motivation).

	réponses
Etat du logement existant	
Perte du logement	
Moyens financiers	
Santé	
Problèmes familiaux	
Rapprochement familial	

Occupez-vous un logement dont le bailleur est une personne privée ?	Oui
	Non

Indiquez le montant (sans charges) du loyer que vous payez actuellement ?	Euros
---	-------

Le formulaire doit obligatoirement être accompagné des documents suivants :

- 1° une photocopie recto/verso de la **carte d'identité** ou du passeport de tous les membres majeurs du ménage;
- 2° une **composition de ménage** délivrée par l'administration communale, le cas échéant lorsque le ménage comprend une femme enceinte, la demande devra être appuyée d'une déclaration de grossesse émanant d'un médecin témoignant du troisième mois de grossesse révolu;
- 3° le cas échéant, une copie du **jugement** ou de la **convention** qui définit les modalités de garde des enfants qui ne vivent pas dans le ménage de manière permanente;
- 4° les preuves de revenus de tous les membres du ménage n'ayant pas la qualité d'enfant à charge: Pour une demande en année N, l'avertissement **extrait de rôle de l'année N-2, relatif aux revenus de l'année N-3** ou à défaut, tout autre document permettant d'établir le montant des revenus des membres du ménage;
- 5° tout document jugé utile par l'administration communale pour permettre de déterminer le nombre de points de priorité dont le candidat-locataire pourrait bénéficier.

| Voir article 4 du règlement d'attribution

Vous pouvez contacter la Régie Foncière pour tout renseignement complémentaire :

 Bureau : Rue de Hospice Communal 1 1170 Bruxelles Courrier Place Antoine Gilson 1 1170 Bruxelles	 02/674 74 37	
	 regie.fonciere@wb1170.brussels	Lundi 8h30-11h30 14h00-16h30 Mardi GUICHET FERME 14h00-18h30 Mercredi 8h30-11h30 14h00-16h30 Jeudi GUICHET FERME Vendredi 8h30-11h30 14h00-16h30

Seul le formulaire original dûment complété, signé et accompagné des annexes requises sera pris en compte.

Les soussignés autorisent la Régie Foncière à obtenir des services publics compétents tous les documents relatifs aux éléments nécessaires à la vérification des conditions d'admission, des éléments servant au calcul du loyer ainsi que tout autre élément concernant son dossier de locataire.

Les soussignés déclarent sur l'honneur que les renseignements repris dans le présent formulaire sont exacts et complets et avoir pris connaissance du fait que toute fausse déclaration portant sur les conditions d'admission et les points de priorité entrainera la radiation de leur candidature ainsi que l'impossibilité de se réinscrire pendant vingt-quatre mois.

Date :/...../2025

Signature	Signature	Signature(s)
Le (la) candidat(e)	Le (la) conjoint(e) ou cohabitant(e)	Les autres membres majeurs

*La candidature est adressée à la commune par **lettre recommandée** au n°1 place Antoine Gilson à 1170 Watermael-Boitsfort ou y est déposée contre **accusé de réception** au n°1 rue de l'Hospice Communal à 1170 Bruxelles. Le cachet de la poste ou la date de l'accusé de réception font foi quant à la date d'introduction de la candidature.*

Le candidat-locataire communique par **lettre recommandée** dans un délai maximal d'**un mois**, toute modification de la composition de ménage, tout changement d'adresse ou toute autre information qui modifierait son inscription originale, faute de quoi sa candidature pourra être **radiée**.

Le candidat-locataire confirme **spontanément** sa candidature **tous les deux ans** dans les **30 jours** qui suivent la date d'anniversaire de son inscription. La confirmation est adressée à la commune par **courrier recommandé, courrier électronique** ou y est déposée contre **accusé de réception**.